



**Exposition vente NOEL avec les Métiers d'Art les 16, 17, 18 décembre 2022**

**Salle basse du Cellier de Clairvaux 21000 Dijon**

**Demande de participation à l'exposition : à retourner pour le 15 Octobre 2022.**

L'association des Métiers d'Art en Côte d'Or organise une exposition au Cellier de Clairvaux avec le soutien de la Mairie de Dijon :

**Le vendredi 16 de 14h à 19h. Installation des stands de 8h à 14h**

**Les samedi 17 et dimanche 18 de 10h à 19h. Démontage des stands le 18 de 19h à 21h.**

Dossier à retourner à la coordinatrice:

**Harmonie MARIETTE**

**Association Métiers d'Art en Côte d'Or**

**25 rue de la VERRERIE**

**21370 VELARS-SUR- OUCHE**

- Nom de l'entreprise :.....
- Nom et prénom du gérant :.....
- Adresse :.....
- N° de Siret ou adhérent Maison des Artistes :.....
- Tél :..... / Portable :.....
- Mail :.....
- Site internet :.....
- Page Facebook / instagram .....

Type de production :.....

Descriptif des pièces, créations exposées : ajouter 2 ou 3 photos (à envoyer par mail à [metiersdartencotedor@gmail.com](mailto:metiersdartencotedor@gmail.com) ) Utilisation éventuelle dans le cadre de la communication.

.....  
.....  
.....  
.....

## Règlement :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (sécurité non assurée, nombre d'exposants non atteint, évolution des consignes sanitaires COVID 19 etc.).

Les désistements ne pourront donner lieu à remboursement sauf cas de force majeure (avec justificatif), ou si l'exposant trouve un remplaçant répondant à la qualité de la manifestation !

Au vu des dossiers, l'association MAeCO sera seule juge de l'affectation des emplacements en fonction du nombre et de la diversité des exposants.

La vente d'œuvres et articles d'artisanat d'art est réservée aux seuls professionnels des secteurs d'activités concernés, **la revente est proscrite.**

Les artisans s'engagent à être présents tout au long de l'exposition et à respecter les créneaux horaires d'installation et de remballage de leurs stands.

## Conditions générales :

Emplacement mis à disposition : 3,00m x 2,20m à confirmer selon le nombre d'exposants.

L'association se réserve le droit d'affecter les emplacements en fonction du nombre et de la diversité des exposants.

Le matériel d'exposition est à la charge de l'exposant.

Il est possible d'obtenir des grilles et des tables :

- Besoin de 2m X 1m : ..... grilles (minimum 2)
  - Besoin de table de 2m : ..... (en dépannage)
  
  - Besoin en électricité : OUI / NON (entourer la réponse)
- Les rallonges et multiprises ne sont pas fournies.

### Parking Trémouille-Marché:

Possibilité de commander des tickets à 4,50 euros la journée (hauteur limitée 2,10m)

=> **pour les adhérents MAeCO : je commande .....tickets gratuits.**

=> **pour les non adhérents** : je commande .....tickets X 4,50 euros = .....euros. (Chèque à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or.)

### Participation financière:

- Un chèque d'un montant du prix de la participation soit :

**==> 25 euros si vous êtes adhérent de l'association en 2022** (Cotisation réglée).

**==> 75 euros si vous n'êtes pas adhérent.**

Chèque libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or. **(Chèque encaissé au moment de la manifestation)**

- Un chèque de caution de 80 euros libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or qui sera rendu à la fin de la manifestation.

Sécurité et responsabilité civile :

Les exposants sont tenus d'observer les règles de sécurité imposées par les règlements et les organisateurs (consignes sanitaires dans le cadre du COVID, plan Vigipirate).

Les exposants sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés, aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements et installations de la salle.

Ils devront être couverts par une assurance multirisque responsabilité civile.

**Dossier complet à retourner pour le 15 octobre 2022 avec les documents suivants**

:

- **Un justificatif du statut** : extrait d'immatriculation au Répertoire des métiers ou Maison des artistes pour tous.
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile** de l'entreprise mentionnant la prise en charge de la manifestation.
- **Un chèque d'un montant du prix de la participation** soit :
  - ==> 25 euros si vous êtes adhérent de l'association
  - ==> 75 euros si vous n'êtes pas adhérent libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or.
- **Un chèque de caution de 80 euros** libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or qui sera rendu à la fin de la manifestation.
- **Un chèque pour les tickets parking commandés.**
- **3 photos de vos pièces pour les non adhérents :**
  - ==> Envoi mail recommandé à metiersdartencotedor@gmail.com
- (Une enveloppe **suffisamment affranchie.**)

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

La candidature entraîne l'acceptation de l'ensemble du règlement de la manifestation.

**L'association Métiers d'Art en Côte d'Or validera les demandes de participation au plus tard le 22 octobre 2022, vous en serez informés par mail.**

**Cachet et signature, précédé de la mention « Lu et approuvé » et « Je m'engage à exposer »**

**Date : ..... / ..... / 2022**

**Coordnatrice de la manifestation : Harmonie MARIETTE.**

**Mail : metiersdartencotedor@gmail.com**